



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2024/04/22 PRISE EN VERTU DE LA  
DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020**

**Service Relations Publiques  
SQ/JR/LA**

**OBJET :** Contrat avec la société « GLISSS S.A.S » pour l'organisation d'une animation simulateur de surf, prévue le 15 juin 2024, dans le cadre de la Fête de la Ville.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Considérant que la commune souhaite proposer une animation de simulation de surf sur l'avenue du général de Gaulle, dans le cadre de la Fête de la Ville le 15 juin 2024, et que ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé pour ce type de spectacle.

Considérant que le projet de contrat pour l'animation susvisée proposé par la société « GLISSS S.A.S » répond aux besoins de la commune.

**DECIDE :**

**Article 1** : Un contrat sera conclu avec la société « GLISSS S.A.S » sise 6, rue Phagoaldé 64990 - Saint Pierre d'Irube, en vue de l'installation d'un simulateur de surf sur l'avenue du général de Gaulle, dans le cadre de la Fête de la Ville, prévue le 15 juin 2024 de 13h à 19h.

**Article 2** : En contrepartie de cette prestation, la commune versera à l'entreprise « GLISSS S.A.S » la somme de 6 230 € HT, soit 7 476 € TTC (dont un acompte de 50% de la somme TTC à la réservation et le solde après la réalisation du spectacle).

**Article 3** : Les crédits afférents sont inscrits au budget courant.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun-en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 25 AVR. 2024

Certifié exécutoire  
par publication en ligne le : 26 AVR. 2024  
et  
par transmission  
en Préfecture des Yvelines le : 26 AVR. 2024



**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par  
Sonia BRAU

Le 25 avril 2024